

## Règlement :

- Concours mis en place par l'Asbl Partageons Nos Routes, à l'attention de toute personne âgée de plus de 18 ans en date du 26 mars 2016 (inclus).
- Les inscriptions prises en compte lors de la délibération devront être complétées adéquatement sur le site internet de PNR, via le QR Code ou via la page Facebook « Action CARTON PLEIN ».
- Le participant s'engage
  - o À remplir le formulaire en ligne sur [www.partageonsnosroutes.be/concours](http://www.partageonsnosroutes.be/concours)
  - o À ce que sa ou ses proposition(s) de slogan soi(en)t entièrement originale(s) et ne contienne(nt) aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit, qui serait susceptible d'engager la responsabilité de l'Asbl Partageons Nos Routes ;
  - o À céder ses droits d'imprimer, de publier, de modifier (en vue de le rendre plus adéquat à la campagne qui suivra), de reproduire son slogan, sous toutes formes.
- Le(s) slogan(s) proposé(s) doit(en)t :
  - o Avoir pour thème la sécurité routière ;
  - o Etre à connotation positive;
  - o Ne pas faire référence à une marque ou à un nom ;
  - o Emprunter un langage correct.
- En proposant un slogan, le participant marque son accord sur le règlement.
- Les participations sont illimitées.
- Un tirage au sort hebdomadaire, soit les 31/03, 07/04, 14/04, 21/04, 28/04, 05/05, 12/05, 19/05 et 26/05, aura lieu parmi les personnes qui ont proposé un slogan en accord avec le règlement, **sur Facebook**, pour autant que le participant ait « aimé » et « partagé » la page Facebook « Action CARTON PLEIN » (lots divers en rapport avec la sécurité routière). Les gagnants seront contactés personnellement par message privé Facebook. Les lots non remis après le 30/09/2016 resteront la propriété de l'Asbl Partageons Nos Routes.
- Le concours se déroule du 26 mars 2016 au 29 mai 2016 (inclus).
- Au terme du concours, les 3 slogans gagnants seront choisis par un jury, composé d'au moins 6 personnes issues de l'Asbl Partageons Nos Routes et du Réseau Bistrot de Terroir®. La décision du jury sera sans appel.
- Les 3 gagnants seront récompensés par tirage au sort le jour de la conférence de presse et remise des prix, en juillet 2016. A gagner : un stage de maîtrise automobile, un vélo, un bon d'achat dans un magasin de cyclisme spécialisé.
- Les slogans gagnants seront imprimés sur des sous-bocks et des sets de table, disponibles dans les établissements labellisés Bistrot de Terroir® en province de Luxembourg.
- L'Asbl Partageons Nos Routes se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de reporter le concours si les circonstances l'y obligent. La responsabilité de l'association ne saurait être engagée de ce fait.